

Télécommunications: fourniture d'un réseau ouvert (ONP) à la téléphonie vocale, et établissement d'un service universel

1996/0226(COD) - 20/02/1997

Le rapporteur, Mme READ (PSE,RU), a affirmé qu'elle est consciente de la nécessité d'adopter en temps utile les textes faisant partie du "paquet 1998" de libéralisation dans le secteur des télécommunications. Elle a également souligné le caractère fortement lucratif de ce marché. En ce qui concerne la téléphonie mobile, Mme Read a admis qu'il s'agit d'un marché qui s'est développé d'une façon différente selon les Etats membres, mais elle a également rappelé qu'il y a une tendance de fond vers l'unicité du marché. Le commissaire Bangemann a estimé, pour sa part, que le problème du service universel ne se réglera pas par des mesures de caractère social, mais il bénéficiera plutôt de l'influence régulatrice du marché et du progrès technique assez rapide dans ce secteur. Tout en soulignant les avantages de la libéralisation pour les consommateurs, le commissaire a précisé que certains problèmes particuliers, comme ceux liés aux personnes handicapées ou aux catégories sociales à revenus faibles, devront être réglés au niveau régional ou national plutôt qu'au niveau de l'Union.